



Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14.02.2017

Dossier complet le :

23.02.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0045

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) adaptée aux unités de grande plaisance en baie de Pampelonne (Ramatuella - Var)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Ramatuella

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Roland BRUNO, Maire de Ramatuella

RCS / SIRET

218 301 018 00014

Forme juridique

Collectivité territoriale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. d) Zones de mouillages et d'équipements légers.	

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement et la gestion d'une zone de mouillages et d'équipements légers en baie de Pampelonne, Ramatuella, Var. La ZMEL comportera 210 bouées dont 60 coffres de mouillages adaptées aux navires de grande plaisance.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet correspond à la mesure B1.4 du Document d'Objectif Natura 2000 du site Corniche varoise (FR9301624) :

"Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance". La baie de Pampelonne est un mouillage privilégié pour les unités de grande plaisance qui y convergent quotidiennement en saison pour fréquenter ses établissements de plage. La ZMEL en projet a pour but de stopper les impacts occasionnés par les ancrages et les chaînes des navires au mouillage sur les herbiers de Posidonie, habitat d'intérêt communautaire présent sur les fonds de la moitié nord de la baie (Cf. Annexe 7 : Planches photographiques des impacts du mouillage sur l'herbier de posidonie). La ZMEL contribuera également à améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des navires au mouillage et offrira aux usagers une alternative au mouillage forain qui restera libre sur les fonds sableux. Ces mouillages sur dispositifs écologiques pourront accueillir des navires de plaisance et de grande plaisance jusqu'à 80 mètres.

La ZMEL intégrera et réorganisera également les dispositifs de mouillages existants à ce jour dans la baie, soit une cinquantaine de bouées sur la zone d'AOT de la Capilla (regroupement géographique d'AOT individuelles de petite plaisance résidente), et une centaine de bouées à vocation commerciale au droit des établissements de plage (Cf. Annexe 8 : Etat des lieux des dispositifs d'amarrage). Ce projet s'articule avec le Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne qui vise à protéger, aménager et mettre en valeur la plage et l'arrière plage.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux d'implantation des mouillages seront réalisés en deux tranches. La première tranche devrait avoir lieu entre mars et juin 2019, et concerner la réorganisation des dispositifs existants, ainsi que la création des deux extrémités nord et sud de la ZMEL grande plaisance pour une mise en service à l'été 2019. Ces deux dernières zones correspondent aux localisations recherchées par les unités au mouillage pour leur proximité des établissements de plage. La seconde tranche sera activée après un ou plusieurs exercices d'exploitation et concernera la partie centrale envisagée comme zone d'expansion de la ZMEL grande plaisance en fonction des besoins avérés et de leur évolution. La ZMEL pourra au final comprendre jusqu'à 210 postes de mouillage dont 60 pour unités de grande plaisance (cf. Annexe 4 : Plan d'implantation des mouillages).

L'implantation des dispositifs destinés à la grande plaisance nécessitera une barge ou plate-forme de travaux maritimes pour l'implantation des ancrages verticaux dans le sous-sol, ancrages écologiques de différentes natures selon les caractéristiques du sol sous-jacent à la matre : ancrages à bascule ou pieux dans les sous-sols meubles, ancrages à expansion ou pieux dans les sous-sols rocheux, potentiellement corps morts dans les intermattes sableuses. Ces opérations seront contrôlées par tous moyens adéquats permettant d'assurer l'absence d'impact sur les fonds marins pendant la phase de travaux.

L'installation des ancrages destinés à des unités de taille plus modeste (Zone Capilla et dispositifs pour petites unités devant les plages) sera réalisée par des équipes de plongeurs hyperbares. Du fait de leur proximité de la plage, la plupart de ces mouillages sera implantée sur fonds sableux.

Tous les ancrages ainsi réalisés seront équipés de lignes et coffres d'amarrage pour la phase d'exploitation.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La mise en service de la ZMEL est prévue pour la saison 2019. Une saison d'exploitation s'entend de mai à octobre, les installations mobiles (lignes et coffres d'amarrage) sont démontées en dehors de cette période, remises et entretenues par le gestionnaire. Seuls les ancrages seront maintenus, avec un dispositif simple de flotteur de repérage sur le sol marin, afin d'être rééquipés la saison d'après.

L'exploitation comprend la gestion des réservations, l'encaissement des redevances, l'accueil des navires sur le plan d'eau et la mise en œuvre des services périphériques assurés au mouillage. La mise en exploitation de la ZMEL s'assortit d'une interdiction de mouillage forain dans un périmètre englobant les herbiers de Posidonie de la moitié nord de la baie.

L'ensemble de la zone sera soumise à un règlement de police qui organisera et réglera les usages. Ce règlement de police sera discuté puis validé par les autorités compétentes.

L'exploitation de la zone sera confiée à un délégataire par la commune de Ramatuelle via une procédure de Délégation de Service Public.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Délibération municipale
- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau - Enquête publique
- Dérogation espèces protégées (si nécessaire)
- Evaluation des incidences Natura 2000
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime
- Commission Nautique Locale ou Grande Commission Nautique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de mouillages en première phase (2019)	180
Nombre de mouillages au total si/après extension	210
Emprise de la zone de mouillage	
• Zone Capilla	7 hectares
• Zones plagistes	4,6 hectares
• Zones grande plaisance	89 hectares
Superficie totale d'herbier protégé par le dispositif	450 hectares

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Baie de Pampelonne  
Ramatuella (83310)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 14' 14" N Lat. 0 6° 40' 12" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Projet sur le Domaine Public Maritime au droit de la commune de Ramatuella

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la ZNIEFF marine n°83-022-000 « Herbière de Posidonies de Pampelonne » A proximité de la ZNIEFF de type II n°83-104-100 « Plage de Pampelonne »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Ramatuelle
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La baie de Pampelonne se situe à proximité de l'Aire Marine adjacente du Parc National de Port-Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phare du Cap Camarat en covisibilité à 3 kilomètres

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pampelonne, dans sa partie terrestre, est dans le site inscrit qui englobe la totalité de la presqu'île de Saint-Tropez (93I83043).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intégralement dans le site Natura 2000 Corniche varoise (FR 9301624)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pampelonne jouxte le site classé des 3 Caps (93C83053).



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour premier objectif de stopper les dégradations causées par les ancrages sur les herbiers de posidonies. De fait, les dispositifs d'ancrages écologiques seront implantés sur des zones écologiquement sensibles à préserver, avec un procédé garantissant le minimum de risques d'impact lors de l'installation et la suppression des impacts du mouillage en phase d'exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera une consommation temporaire d'espace maritime lorsque les lignes et coffres de mouillage seront en place, pendant la saison d'exploitation de la ZMEL.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires potentiels liés au relargage d'eaux noires depuis la zone de mouillage existent sur la zone actuellement utilisée comme mouillage forain. Le projet n'entraîne pas une augmentation du risque, il sera même de nature à le réduire via le règlement de police associé à l'exploitation de la ZMEL.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à organiser une fréquentation existante et ne devrait pas de ce fait générer de trafics supplémentaires. Il pourrait au contraire avoir pour effet positif de diminuer les déplacements pendulaires entre le golfe de Saint-Tropez et Pampelonne en permettant des escales plus longues sur la ZMEL qu'au mouillage forain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En journée, le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de bruit et le risque de nuisances sonores par rapport aux usages actuels. En revanche, la ZMEL peut inciter les usagers à séjourner dans la baie durant la nuit. Le règlement de police de la ZMEL devra anticiper et encadrer le risque de nuisances sonores nocturnes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le risque de nuisances olfactives par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibrations par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ZMEL peut inciter les usagers à séjourner dans la baie durant la nuit. Le règlement de police de la ZMEL devra anticiper et encadrer le risque de pollution lumineuse émise dans l'air et/ou dans l'eau.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets polluants atmosphériques par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets liquides par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets d'effluents par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine paysager dans la mesure où il vise à organiser une fréquentation existante. Il aura plutôt pour effet de diminuer la densité des bateaux et d'ouvrir des perspectives vers le large.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ce projet correspond à la mesure B1.4 du Document d'Objectif Natura 2000 du site Corniche varoise : "Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance". Il fait suite aux diagnostics environnementaux et socio-économiques Natura 2000, il a été proposé et débattu en groupes de travail et entériné le 16/05/2013 par sa validation en Comité de Pilotage du DOCOB. Son objectif est de mettre fin aux impacts des ancrages de plaisance et grande plaisance sur les herbiers de Posidonie de la baie de Pampelonne.

Le projet contribuera également à améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des navires au mouillage, tout en laissant une liberté de choix aux usagers préférant le mouillage forain dans les zones sableuses.

Les nuisances temporaires, potentiellement générées lors de la phase de travaux, seront contrôlées et limitées par tous les moyens adéquats permettant d'éviter la dégradation de la qualité de l'eau, les impacts sur les herbiers et la faune marine, et les gênes sur les activités et les riverains.

En phase d'exploitation, le projet permettra de mieux gérer, via le règlement de police de la ZMEL, une fréquentation de plaisance et de grande plaisance déjà effective dans la baie.

L'état de la réflexion sur les incidences du projet et les mesures potentiellement associées figurent en Annexe 9.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant les objectifs et l'origine du projet rappelés ci-dessus.

Considérant également que l'ensemble des incidences potentielles du projet sur l'environnement, et des mesures visant à les contrôler et les limiter seront détaillées dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et dans le document d'évaluation des incidences Natura 2000.

Nous ne sommes pas convaincus qu'une étude d'impact apporterait plus d'informations concrètes et objectives que celles qui seront développées dans les documents énumérés ci-dessus et estimons qu'il devrait en être dispensé.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Planches photographiques des impacts du mouillage sur l'herbier de posidonie
Annexe 8 : Etat des lieux des dispositifs d'amarrage
Annexe 9 : Etat de la réflexion sur les incidences du projet et les mesures potentiellement associées

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

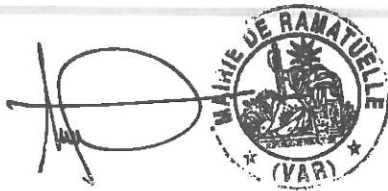


Fait à Ramatuelle

le,

23 FEV. 2017

Signature



nature en cliquant sur le cadre ci-dessus

